

Limoges, le 18 janvier 2021



Services

Délégation académique à l'éducation
artistique et à l'action culturelle

Affaire suivie par
Jean-François LE VAN
Elisabeth ARTAUD
Références
/
Téléphone
05 55 11 40 97
Mél
ce.daac@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Direction Régionale des Affaires
Culturelles Nouvelle Aquitaine – Site
de Limoges

Service Education Artistique action
culturelle et territoire
Affaire suivie par
Sophie GIRODON
sophie.girodon@culture.gouv.fr

David REDON
david.redon@culture.gouv.fr
Secrétariat : 05-55-45-66-62

Madame la rectrice de l'académie de Limoges

Madame la directrice adjointe déléguée à la démocratisation et
à l'action territoriale – DRAC Nouvelle Aquitaine
à

Mesdames et messieurs les enseignants des écoles, collèges,
lycées et lycées professionnels – Public et privé

S/c de mesdames et messieurs les directeurs d'école

S/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/c de mesdames et messieurs les IEN 1^{er} degré

S/c de madame et messieurs les IA-Dasen

Monsieur le directeur diocésain

Objet : Ouverture de la campagne ADAGE pour le recensement des actions relatives à
l'éducation artistique et à l'action culturelle

Madame, monsieur,

Dans le cadre de la politique interministérielle visant le 100% EAC pour les jeunes de 3 ans
à 18 ans, la plateforme ADAGE est déployée sur tout le territoire national depuis l'année
scolaire dernière. Cette plateforme comporte deux volets qui correspondent à deux types
de campagne auxquels les écoles et les établissements scolaires sont invités à participer :
les campagnes PACTE et la campagne de recensement.

Les campagnes PACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Educatif)
correspondent aux procédures d'appel à projets EAC rectorat-Drac. La participation à ces
campagnes est facultative. Elles sont ouvertes aux écoles et établissements désireux de
déposer des projets répondant à un cahier des charges exigeant dont l'envergure requiert
des moyens de financement spécifiques. Pour chaque année scolaire, deux campagnes
PACTE sont organisées : une campagne principale, ouverte au 1^{er} et au 2^d degré, qui se
déroule de mars à juin ; une campagne d'automne, ouverte au seul 1^{er} degré jusqu'aux
vacances de la Toussaint.

A la différence des campagnes PACTE, la campagne de recensement est obligatoire. Il est
demandé à chaque école ou établissement scolaire d'éditer dans ADAGE son volet culturel
et de donner ainsi une vision complète des actions et projets qui sont mis en œuvre
localement pour contribuer aux parcours EAC des élèves.

**Pour 2020-2021, la campagne de recensement sera ouverte du 25 janvier jusqu'au 10
avril, permettant une saisie des actions au fil de l'eau et sur une durée étendue.**



La participation à la campagne de recensement se décline en quatre étapes principales. Un tutoriel vidéo est accessible [à cette adresse](#) et les décrit une à une.

Première étape : **présenter le volet culturel** du projet d'école ou d'établissement dans ses grands axes [Cf. tutoriel vidéo, de 0'53 à 1'53].

Étapes suivantes : recenser les actions EAC menées localement en fonction de trois volets :

- Les « **enseignements artistiques** » présents dans l'offre de formation de l'école ou de l'établissement scolaire : classes à horaires aménagés, enseignements de spécialité et enseignements optionnels artistiques, chorale... [Cf. tutoriel vidéo, de 2'05 à 3'16] ;
- Les « **projets d'éducation artistique et culturelle** », ces derniers relevant de trois catégories : les projets PACTE ; les projets menés dans le cadre des dispositifs EAC proposés à la communauté scolaire, qu'ils soient nationaux, académiques ou territoriaux ; les projets autres.
- Pour ce qui est des *projets PACTE*, si vous en avez déposés et s'ils ont été retenus, vous constaterez qu'ils auront été automatiquement reportés dans l'espace de recensement. Les concernant, il est cependant attendu que vous y procédiez à deux opérations très importantes :
 - Dès que possible : une actualisation des données, et tout particulièrement l'indication du nombre précis des élèves bénéficiaires du projet ;
 - Lorsque le projet est achevé : une remise de bilan, laquelle conditionne le paiement des IMP, HSE ou IPE qui ont été réservées pour l'accompagnement du projet.
- Pour ce qui est des *dispositifs EAC*, nous les avons déjà tous recensés, qu'ils soient nationaux, académiques ou liés à un contrat de territoire, et qu'ils soient à l'initiative de l'Education nationale, de la Drac ou d'une collectivité territoriale. L'application vous permet très facilement de rechercher ceux auxquels votre école ou votre établissement scolaire est inscrit et de les sélectionner. [Cf. tutoriel vidéo, de 3'16 à 4'50]
- Pour ce qui est des *projets autres*, ils correspondent à des projets qui articulent les trois piliers de l'EAC (connaissances, rencontres, pratique) mais qui ne sont pas soutenus dans le cadre des campagnes PACTE ou qui ne sont pas liés à un dispositif EAC. [Cf. tutoriel vidéo, de 4'50 à 5'10]
- Les « **ouvertures culturelles** », ces dernières correspondant à des actions qui, sans avoir l'envergure de celles qui sont recensées dans les deux premiers volets, contribuent néanmoins à l'éducation artistique et culturelle des élèves. Les spectacles, conférences, manifestations ou voyages scolaires relèvent de cette catégorie. [Cf. tutoriel vidéo, de 5'10 à 5'50]

Remarque importante : le volet culturel ne se limite pas aux seuls domaines artistiques. C'est pourquoi les actions relevant notamment de la culture scientifique, technique et industrielle, de l'éducation aux médias et à l'information ou encore de l'enseignement moral et civique, sont également à recenser dans ADAGE.

Les bénéfices que les écoles et les établissements scolaires peuvent retirer de leur participation à la campagne de recensement sont nombreux. Elle est en effet pour eux l'occasion :

- D'éditer leur volet artistique et culturel ;
- De disposer d'outils d'aide au pilotage [Cf. tutoriel vidéo, de 5'50 à 6'18]
- En cas de participation à la campagne PACTE, de mieux montrer la manière dont le projet déposé s'inscrit dans la politique EAC de l'établissement ;
- De rendre leurs actions plus lisibles et de les valoriser grâce à la possibilité d'insérer des liens ;
- De contribuer à la réalisation d'une cartographie académique précise de l'EAC permettant à toute personne disposant d'une adresse académique, grâce à un outil de recherche à entrées multiples, par niveaux de territoire et par domaines artistiques, d'identifier les ressources et de consulter des projets existants ;
- De favoriser ainsi la mise en place de nouveaux partenariats artistiques et culturels, et de nouvelles collaborations inter-degrés ou inter-établissements ;
- De trouver des idées, d'inspirer et de favoriser l'émergence de nouveaux projets.



En plus du tutoriel vidéo sur lequel ce courrier prend appui et du diaporama d'aide accessible dans ADAGE, le rectorat et la Drac se proposent d'organiser des webinaires d'un format d'une heure pour accompagner les équipes qui le souhaiteraient au sujet de la campagne de recensement 2020-2021 et de la campagne PACTE 2021-2022, laquelle sera ouverte fin mars ou début avril 2021. Ces webinaires se tiendront en février et en mars. De manière à nous permettre d'en estimer le nombre et de les programmer, nous remercions les personnels de l'académie intéressés de bien vouloir renseigner le formulaire d'inscription [à cette adresse](#).

Nous vous remercions de votre mobilisation qui est essentielle pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans l'objectif du 100% EAC.

Christine Diffembach

DRAC adjointe Nouvelle Aquitaine

Carole Drucker-Godard

Rectrice de l'Académie de Limoges